



PROJET DE BUDGET

pour l'exercice 2015

Rapport de la commission des finances, du contrôle de l'exécution budgétaire et du patrimoine
présenté par Monsieur François BENOY, rapporteur

Composition de la commission des finances et du patrimoine:

Mme Vronny BOCK-KRIEPS, présidente

MM. Manuel BALDAUFF, Carlo de TOFFOLI, Guy FOETZ, Mmes Marcelline GOERGEN, Martine HENTGES, MM. Frank HOLLERICH, Mike MATHIAS, Mme Martine MERGEN, MM. Laurent MOSAR, Mathis PROST, Claude RADOUX, Michel RODENBOURG, Jeff WIRTZ, Claude WISELER, membres

Table des matières

I. Introduction	2
II. Croissance de la population et pression sur l'espace urbain.....	3
III. Compte de l'exercice 2013	8
IV. Budget rectifié de l'exercice 2014	10
V. Projet de budget pour l'exercice 2015.....	12
5.1 Le budget ordinaire	14
5.1.1 Recettes ordinaires.....	14
5.1.2 Dépenses ordinaires.....	18
5.2 Le budget extraordinaire.....	19
5.2.1 Recettes extraordinaires	19
5.2.2 Dépenses extraordinaires.....	20
5.3 „Budget Participatif“ de la Ville de Luxembourg.....	25
VI. Conclusions	27
VII. Annexes	29

I. Introduction

Le projet de budget 2015 s'inscrit dans la politique financière, telle que définie par l'accord de coalition 2011-2017 de la Ville de Luxembourg: « Le bon équilibre des finances de la Ville doit être maintenu en veillant particulièrement aux dépenses de fonctionnement et en mettant en œuvre une planification pluriannuelle des dépenses en investissements. (...) Maintenir la priorité aux investissements publics dans les domaines du développement urbain, de la mobilité, du logement et de l'encadrement des enfants ».

Même si le STATEC constate une croissance d'environ 3% à l'issue du deuxième trimestre 2014 et même si les organisations internationales prévoient une (légère) accélération de l'activité au niveau européen en 2015, elle devrait ralentir au Luxembourg selon le STATEC. En prenant en compte la perte d'une partie de la TVA issue du commerce électronique, la hausse de la TVA de 15 à 17% et les mesures d'économies et hausses des impôts figurant au Budget 2015, la hausse du PIB peinerait à dépasser 2% en 2015.

Cette situation est également reflétée dans la circulaire du Ministère de l'Intérieur concernant l'élaboration des budgets pour 2015. Les communes sont ainsi appelées à contribuer à l'assainissement des finances de l'État, ce qui se répercute bien sûr aussi de manière non négligeable sur le budget de la Ville de Luxembourg.

La Commission des Finances, du Contrôle de l'Exécution Budgétaire et du Patrimoine de la Ville de Luxembourg s'est réunie les 5, 11, 13 et 27 novembre 2014 pour entendre les explications de Madame le Bourgmestre et Mesdames et Monsieur les Échevins et pour débattre des propositions budgétaires. Le soussigné rapporteur a été désigné le 5 novembre 2014 et le présent rapport a été soumis au vote le 27 novembre 2014.

Le rapporteur tient à remercier les membres de la Commission ainsi que les conseillers communaux pour leurs questions critiques et constructives, les membres du Collège Échevinal pour leur proposition budgétaire et leurs explications et le service des finances pour son aide importante et sa patience.

Le présent rapport est présenté au Conseil Communal le 8 décembre 2014. Les débats sur le budget 2015 ont lieu les 12 et 15 décembre 2014, jour du vote sur le budget 2015.

II. Croissance de la population et pression sur l'espace urbain

La Ville de Luxembourg a connu un développement dynamique, même dans le contexte économique fragile depuis le début de la crise. La population et l'emploi ne cessent de croître. Si en 2009, la Ville de Luxembourg avait une population de 90.000 habitants, elle a accueilli en 2014 104.000 habitants, ce qui correspond à une croissance de 15% en seulement 5 ans. Parmi ces habitants, 45.000 font partie de la population active. Pourtant, Luxembourg-Ville compte 140.000 emplois. Ainsi, environ 100.000 personnes actives d'autres communes et d'autres pays s'ajoutent en journée aux 104.000 résidents de la Ville. La population de Luxembourg-Ville double donc en journée ouvrable!

La Ville de Luxembourg représente 2% du territoire national, la moitié de ce territoire est composée de zones vertes. Cela ramène donc à 1% du territoire sur lequel vit 20% de la population du pays et se trouvent 40% des emplois.

Le territoire de la Ville s'étend sur 51,73 km². Cette surface se répartit en 30% de constructions, 27,7% de surfaces agricoles, 22% de bois, 8,7% de rues et de places, 1,5% d'industrie et 0,7% de cours d'eau. Le défi des années à venir consiste à utiliser cet espace limité de la manière la plus rationnelle et durable possible, tout en restant une ville accessible et ouverte pour tous!

Dans le présent chapitre seront discutés cinq paramètres qui permettront, entre autres, à la Ville de Luxembourg d'affronter le défi d'une croissance démographique importante face à un espace géographique limité. La participation citoyenne, la promotion du cyclisme, l'utilisation économe de terrains, une politique de logement cohérente et la protection de la nature représentent des pistes à explorer davantage.

Faire participer pour répondre mieux aux besoins des citoyens

L'intégration des citoyens dès le début de la conception et de la planification de projets permet à l'administration ainsi qu'à la politique communale de gagner du temps, de l'argent et de réaliser des projets qui répondent mieux aux attentes et aux besoins des citoyens. Parallèlement, cette approche permet d'améliorer considérablement le dialogue avec les résidents. La démocratie délibérative ou participative est en outre un moyen pour inciter les nombreux non-Luxembourgeois (68% des habitants de la Ville de Luxembourg) à participer plus activement au débat politique et finalement aux élections communales.

Dans le cadre de la procédure de révision du plan d'aménagement général (PAG) datant des années 1990, la Ville de Luxembourg a ainsi proposé début 2014 une participation citoyenne en plusieurs phases. D'abord, elle a invité le grand public à

participer à une enquête en ligne. Pendant cinq semaines, 2.086 personnes parmi les résidents, les frontaliers et les touristes ont rempli le questionnaire, et ils ont ainsi contribué à alimenter les débats qui ont été menés dans les dix réunions de dialogue dans les quartiers. C'est l'expérience des citoyens et leurs perceptions des qualités et des défauts de leur lieu de résidence qui font d'eux des « experts de la vie quotidienne » de leurs quartiers. Les premières conclusions ont été présentées lors d'une conférence mi-2014.¹

Les responsables politiques, l'administration et le bureau d'études en charge de l'élaboration du PAG de la Ville de Luxembourg disposent maintenant d'une meilleure connaissance des attentes des citoyens et peuvent mieux les prendre en considération. Tout ce processus a été élaboré et encadré par le professeur Klaus SELLE de la Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen. Profiter de l'expertise des citoyens permet donc d'améliorer l'efficacité de la planification du développement urbain.

De nombreuses villes en Europe organisent d'ailleurs des participations citoyennes pour aborder des aménagements d'espaces publics. Un exemple phare est sans doute le réaménagement de la célèbre « Mariahilfer Strasse » à Vienne en Autriche².

Le « budget participatif » de la Ville de Luxembourg fait également partie des efforts de la Ville pour améliorer la participation citoyenne. Il est présenté, analysé et discuté dans le présent rapport sous le chapitre 5.3.

Infrastructures cyclables: un impressionnant retour sur investissement

En discutant d'une utilisation rationnelle des ressources financières et d'espaces communaux rares, on ne peut pas ignorer les infrastructures routières. De nombreuses études montrent que les investissements dans l'infrastructure cyclable ont un important retour sur investissement. A lire dans un communiqué du Ministère du Développement Durable du 1^{er} août 2014 :

« S'il est incontesté que le vélo est un moyen de transport particulièrement efficace sur des distances entre un et cinq kilomètres (voire plus s'il y a assistance électrique), que sa pratique est saine et écologique, de plus en plus d'études chiffrent l'impact économique positif de l'investissement dans des infrastructures cyclables.

En effet, ces études récentes, qui ont été analysées par les responsables de la "Cellule mobilité douce" du Ministère du Développement Durable et des Infrastructures,

¹ <http://pag.vdl.lu>.

² www.dialog-mariahilferstrasse.at.

démontrent l'impact positif dû à une réduction des coûts liés à la santé, aux accidents de la route, à la pollution, à la congestion, aux transports publics, au transport individuel motorisé et à la construction d'infrastructures pour d'autres modes de transport tels que l'automobile. (...)

La région Bruxelles-Capitale estime qu'en 2012, les bénéfices du vélo étaient déjà 5 à 9 fois plus élevés que les coûts et que la mise en œuvre d'une politique ambitieuse jusqu'en 2020 augmentera ce facteur jusqu'à 19. [Impact et potentiel de l'usage du vélo sur l'économie et l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 2014]

Une étude menée à Auckland en Nouvelle-Zélande a comparé l'impact de plusieurs types d'infrastructures cyclables. La construction de pistes cyclables le long des routes principales serait le moyen le plus économique, avec un bénéfice 24 fois supérieur aux coûts. [The Societal Costs and Benefits of Commuter Bicycling, Environmental Health Perspectives, 2014] ».

Les investissements dans l'infrastructure cyclable ont également un impact positif sur le commerce. Tout en sachant que lors d'un passage au magasin ou au supermarché les cyclistes consomment moins, il s'avère qu'à long terme ils passent plus fréquemment et ils achètent en somme plus que les automobilistes. A Copenhague par exemple, la moitié des clients viennent en vélo, et ils y représentent deux tiers des déplacements occasionnés pour faire les courses en ville. Renforcer la mobilité cycliste revient dès lors à un renforcement des commerces locaux. Sachant qu'une place de parking pour voiture peut donner place à 8 vélos, un espace pour cyclistes génère 4,5 fois plus de revenus qu'un emplacement pour voiture (Bicycle Account 2012, City of Copenhagen).

On ne peut donc que féliciter la Ville de Luxembourg pour l'investissement dans la promotion du vélo. En 2007, la capitale offrait 50 km de pistes cyclables, aujourd'hui nous en sommes à 160 km. Actuellement, plus de 1,5% des déplacements en Ville de Luxembourg se font à vélo.

L'exemple de la piste cyclable du Viaduc montre qu'un investissement conséquent dans une bonne infrastructure cyclable porte ses fruits. En 2013, 142.252 cyclistes sont passés par cet endroit, un nombre qui a déjà été dépassé au début du troisième trimestre de cette année. On peut donc s'attendre à une augmentation d'environ 15 à 20% par rapport à l'année dernière.

A Copenhague, l'administration a fait l'expérience que toute nouvelle piste cyclable sécurisée apporte une augmentation de 20% du nombre de cyclistes sur les trajets

concernés (ibid.). Compte tenu de ces retours sur investissement impressionnants de l'infrastructure cyclable, la Ville de Luxembourg doit saisir les opportunités à venir.³

Promouvoir une utilisation efficiente des terrains

Même dans un contexte de croissance de la population et une hausse des prix immobiliers, il existe à Luxembourg-Ville un grand nombre de terrains et d'habitations non utilisés. Cette situation est regrettable d'un point de vue de l'accès et du droit au logement.

A cela s'ajoute le fait que les terrains constructibles laissés en friche, par exemple à la Place de l'Etoile - une des grandes « portes d'entrée » de la Ville -, n'améliorent pas vraiment l'attractivité de la Ville. Il n'est tout simplement pas dans l'intérêt public qu'un terrain à bâtir ne soit pas utilisé à cet effet pendant une longue période.

Il convient cependant de souligner que les projets de construction actuellement autorisés par la Ville ou en planification auprès des services compétents comprennent environ 8.700 logements.

Dans le cadre des travaux sur la refonte du PAG de la Ville, il a par ailleurs été estimé que les terrains disponibles à l'intérieur du périmètre actuel de l'agglomération permettraient de construire quelque 25.000 logements additionnels.

A noter également que le programme gouvernemental prévoit une révision de l'impôt foncier dans le cadre de la réforme globale des finances communales, notamment en ce qui concerne la base du calcul de ce même impôt. L'impôt foncier pourrait servir d'instrument pour encourager une utilisation plus rationnelle des terrains et habitations⁴.

Investir dans le logement, développer des quartiers à l'échelle humaine

En sa qualité de propriétaire foncier, la Ville de Luxembourg prend ses responsabilités pour garantir une gestion rationnelle et durable des espaces urbains. Citons, par exemple, les projets « Baulücken » ou « Vivre sans voiture » où la Ville développe du logement à prix abordable sur des terrains en plein milieu urbain.

³ Dans ce contexte les documents « Ville de Luxembourg, Fortschreibung Radverkehrskonzept 2012, Ergebnisbericht, Planungsgemeinschaft Verkehr, Hannover » et « Synthèse des suggestions, Concept de circulation cycliste de la Ville de Luxembourg, Ville de Luxembourg » sont à recommander.

⁴ Article très intéressant à ce sujet: Dieter Ewringmann, Die Bagatellsteuer, Lëtzebuurger Land, 04.07.2014.

Dans les années à venir, une nouvelle affectation du site du Stade municipal, du Service d'hygiène et de la Caserne des pompiers sur la route d'Arlon sera à l'ordre du jour. Ce sera une opportunité pour urbaniser cette grande surface d'environ 7 ha. Le site se prête parfaitement pour un projet phare proche du centre-ville tel qu'un écoquartier. Sachant que, d'après le Plan Sectoriel Mobilité du Gouvernement, une ligne de tramways est envisagée sur la route d'Arlon, ce site devrait jouir à terme d'une grande accessibilité.

Une autre idée très intéressante en matière de logement est l'habitat participatif. Pratiqué depuis longtemps en Allemagne, en Autriche, en Suisse... et plus récemment aussi à Metz⁵, le Collège Échevinal de la Ville de Luxembourg a signalé lors des débats sur le budget 2014 son intention de soutenir un projet pilote dans le cadre du « PAP Centre de Merl ».

Accompagnés de professionnels, les intéressés conçoivent et réalisent leurs logements au sein d'une résidence ou dans un ensemble de maisons groupées, sans passer par un promoteur. Vu que les futurs voisins conçoivent ensemble leur habitat personnel, les parties communes ainsi que les alentours, ceux-ci répondent logiquement beaucoup mieux à leurs besoins que si un promoteur construit un immeuble sans échange avec les futurs propriétaires avec pour seul objectif d'optimiser son rendement financier. Ainsi, les conditions d'un voisinage harmonieux sont données dès le début. L'habitat participatif est, par ailleurs, plus économique, puisque il n'y a plus de marge bénéficiaire pour le promoteur.

Protéger la nature devient moins cher que de traiter l'eau

Au plus tard depuis quelques semaines, nous savons qu'une grande partie de l'eau potable au Luxembourg contient des traces de pesticides.

L'instauration de zones de protection des eaux de source et la réduction substantielle du recours aux pesticides sur toutes les surfaces agricoles, maraîchères et dans les parcs deviennent dès lors prioritaires. Protéger la nature pour avoir une eau potable sans pesticides revient par ailleurs moins cher que de traiter les eaux polluées et devenues impropres à la consommation humaine.

⁵ http://metz.fr/pages/habitat_logement/actions_ville/habitat_participatif.php.

III. Compte de l'exercice 2013

La Ville de Luxembourg a pu clôturer ses comptes 2013 avec un excellent résultat d'exercice de 19,5 millions €.

(en mio €)

Recettes ordinaires	632,1
Dépenses ordinaires	525,9
Solde ordinaire	106,2

Recettes extraordinaires	53,7
Dépenses extraordinaires	140,3
Solde extraordinaire	- 86,7

Résultat exercice	19,5
--------------------------	-------------

Les recettes ordinaires s'élèvent à 632,1 millions € et les dépenses ordinaires à 525,9 millions €, ce qui entraîne un solde ordinaire positif de 106,2 millions €. Les recettes extraordinaires s'élèvent à 53,7 millions € et les dépenses extraordinaires à 140 millions €, ce qui amène à un solde extraordinaire négatif de 86,6 millions €. L'exercice 2013 a donc pu être clôturé avec un résultat positif de 19,5 millions €. Les dotations du fonds d'investissement pour l'exercice 2013 s'élèvent à 50 millions €.

	Recettes	Dépenses	Excédent	Dotation fonds
2003	547,9	542,0	5,9	17,2
2004	542,6	533,5	9,1	20,2
2005	573,3	569,6	3,7	15,0
2006	611,6	610,7	0,9	15,0
2007	691,5	672,6	18,9	45,0
2008	741,2	739,9	1,3	0,0
2009	641,9	660,7	- 18,8	0,0
2010	705,6	677,4	28,2	17,3
2011	683,8	646,2	37,6	75,0
2012	682,9	653,3	29,6	75,0
2013	685,8	666,3	19,5	50,0
2003-2013	7.108,1	6.972,2	135,9	329,7
			1,9 %	4,6 %

A l'exception de l'année de crise économique 2009, la Ville de Luxembourg a pu clôturer ses comptes avec un excédent positif et ceci sans négliger les dépenses courantes, les investissements importants pour le fonctionnement de la Ville et les dotations aux réserves.

Par rapport au budget rectifié 2013, l'analyse montre une amélioration du résultat de 54,6 millions €.

Tandis que les recettes totales au C2013 (685,8 millions €) étaient identiques aux prévisions du BR2013 (685,9 millions €), les dépenses réalisées en définitive au budget ordinaire étaient inférieures aux prévisions à hauteur de 25,7 millions €, au budget extraordinaire de 28,9 millions €.

Cette maîtrise des dépenses a permis d'augmenter la dotation du fonds d'investissements de 40 millions € (BR2013 10 millions €, C2013 50 millions €) tout en améliorant l'excédent de l'année de 14,4 millions € (BR2013 5,1 millions €, C2013 19,5 millions €).

IV. Budget rectifié de l'exercice 2014

Le budget rectifié de l'exercice 2014 de la Ville de Luxembourg est équilibré.

Les recettes ordinaires s'élèvent à 641,8 millions € et les dépenses ordinaires à 523,2 millions €, ce qui entraîne un solde ordinaire de 118,6 millions €. Les recettes extraordinaires s'élèvent à 79,7 millions € et les dépenses extraordinaires à 197,8 millions €, ce qui amène à un solde extraordinaire négatif de 118,1 millions €. Le budget rectifié pour l'exercice 2014 présente donc un résultat équilibré de 0,5 million €.

(en mio €)	B2014	BR2014	en %
Recettes ordinaires	639,4	641,8	0,4%
Dépenses ordinaires	527,8	523,2	-0,9%
Solde ordinaire	111,6	118,6	6,3%
Recettes extraordinaires	100,1	79,7	-20,4%
Dépenses extraordinaires	201,1	197,8	-1,7%
Solde extraordinaire	-101,0	- 118,1	17,0%
Résultat exercice	10,6	0,5	-95,2%

Par rapport au budget 2014 initialement prévu, le résultat de l'exercice se détériore de 10,6 millions € à 0,5 million €.

Cette variation s'explique principalement par la baisse de la recette extraordinaire qui est maintenant estimée à 79,7 et non à 100,1 millions €. Cette baisse s'explique par le retard du projet Royal Hamilius. Le droit d'emphytéose y relatif ne sera pas entièrement comptabilisé dans l'exercice 2014.

Au niveau des recettes ordinaires, une baisse de l'imposition communale de 222,4 à 203,3 millions € et une augmentation des subventions et participations de 252,4 à 271,2 millions € ont été retenues.

Ces variations s'expliquent pour l'ICC essentiellement par une diminution de l'impôt en général au cours des 3 dernières années, ainsi qu'une diminution pour la Ville de l'impôt payé par les entreprises par rapport aux autres communes (2011 : 72,8% ; 2013 : 60,5%).

Pour le FCDF, la variation positive s'explique par un relèvement du montant estimé pour 2014 de ce fonds suite à un bon rendement des deux impôts TVA et IRPP, ainsi

que par une progression importante du nombre des résidents de la Ville, clé de répartition essentielle de ce fonds.

Par ailleurs, la reprise importante du marché immobilier des constructions commerciales a fait progresser la surtaxe sur les transactions immobilières de 8 millions € au B2014 à 20 millions € au BR2014 (+ 12 millions €).

Il y a lieu de noter que ni les dépenses ordinaires ni les dépenses extraordinaires ne dépassent les prévisions initiales.

N.B. : Les prévisions de recettes ou de dépenses retenues dans le budget rectifié 2014 et le projet de budget 2015 se basent sur les informations disponibles en octobre 2014, à savoir les hypothèses du projet de budget 2015 et du plan pluriannuel de l'Etat. Bien que la circulaire n° 3195 du Ministère de l'Intérieur (04.11.2014) concernant l'élaboration des budgets pour 2015 ne soit parvenue à la Ville que le 7 novembre 2014, les mesures gouvernementales du « Zukunftspak » (suppressions des majorations biennales...) et la hausse de la TVA de 15 à 17% ont été intégrées dans les prévisions.

V. Projet de budget pour l'exercice 2015

Le projet de budget 2015 s'inscrit dans la continuité du programme échevinal 2011-2017, à savoir : des coûts maîtrisés au budget ordinaire et des investissements conséquents au budget extraordinaire pour préparer la Ville de Luxembourg aux défis futurs. Les bâtiments, les réseaux, les infrastructures, les équipements et les véhicules représentent les principaux postes budgétaires au niveau des dépenses extraordinaires.

Le budget de la Ville de Luxembourg pour l'année 2015 présente un résultat négatif de 66,7 millions €. Ce déficit est dû aux dépenses extraordinaires qui augmentent de façon considérable comparée aux autres postes budgétaires. Puisque la Ville de Luxembourg poursuit une politique d'investissement conséquente dans les bâtiments, réseaux et infrastructures, ce déficit n'est pas une surprise. Au cours des dernières années, la Ville de Luxembourg a doté son fonds d'investissement de manière conséquente ce qui permet maintenant de financer ces investissements importants pour le développement de la Ville. En tant que centre économique du pays, elle ne peut pas se permettre de baisser les investissements dans ses infrastructures sans courir le risque de mettre en péril son attractivité et sa base économique.

(en mio €)

Recettes ordinaires	637,4
Dépenses ordinaires	535,3
Solde ordinaire	102,1

Recettes extraordinaires	98,8
Dépenses extraordinaires	267,6
Solde extraordinaire	- 168,8

Résultat exercice	- 66,7
--------------------------	---------------

Les recettes ordinaires s'élèvent à 637,4 millions € et les dépenses ordinaires à 535,3 millions €, ce qui entraîne un solde ordinaire de 102,1 millions €. Les recettes extraordinaires s'élèvent à 98,8 millions € et les dépenses extraordinaires à 267,6 millions €, ce qui amène à un solde extraordinaire négatif de 168,8 millions €. Le budget pour l'année 2015 présente par conséquent un résultat négatif de 66,7 millions €.

en mio €	C2013	B2014	BR2014	B2015	B2015 vs BR2014
Recettes ordinaires	632,1	639,4	641,8	637,4	↘ -0,7%
Dépenses ordinaires	525,9	527,8	523,2	535,3	↗ 2,3%
Boni ordinaire	106,2	111,6	118,6	102,1	
Recettes extraordinaires	53,7	100,1	79,7	98,8	↗ 24,0%
Dépenses extraordinaires	140,3	201,1	197,8	267,6	↗ 35,3%
Boni extraordinaire					
Déficit extraordinaire	- 86,6	- 101,0	- 118,1	- 168,8	
Boni général	19,5	10,6	0,5		
Déficit général				- 66,7	

De manière générale, on peut constater que le budget ordinaire ne connaît que de légères variations par rapport au budget rectifié 2014 : les recettes stagnent et les dépenses augmentent de manière contrôlée.

Le budget extraordinaire connaît cependant des augmentations plus substantielles. Les investissements importants de la Ville de Luxembourg entraînent une hausse considérable des dépenses extraordinaires et par conséquent aussi un déficit général.

La présentation du budget par secteur illustre les dépenses et recettes en fonction des missions et compétences de la Ville de Luxembourg.

en mio €	Budget 2015							
	Recettes ordinaires	%	Dépenses ordinaires	%	Recettes extraordinaires	%	Dépenses extraordinaires	%
1 Services généraux des administrations publiques	464,1	72,8	117,1	21,9	27,2	27,5	25,4	9,5
2 Protection sociale	20,5	3,2	45,3	8,5	16,9	17,2	17,6	6,6
3 Ordre et sécurité publics	16,2	2,5	29,3	5,5	0,0		4,7	1,8
4 Affaires économiques	49,9	7,8	93,0	17,4	2,0	2,0	22,5	8,4
5 Protection de l'environnement	42,8	6,7	47,6	8,9	13,6	13,8	46,0	17,2
6 Logements et équipements collectifs	29,0	4,5	84,7	15,8	27,7	28,0	99,1	37,0
7 Santé	-	-	1,5	0,3	-	-	-	-
8 Loisirs, culture et culte	12,0	1,9	81,1	15,1	1,8	1,8	24,1	9,0
9 Enseignement	2,8	0,4	35,7	6,7	9,5	9,6	28,3	10,6
Total	637,4		535,2		98,8		267,6	

5.1 Le budget ordinaire

5.1.1 Recettes ordinaires

Depuis quelques années, les recettes ordinaires de la Ville de Luxembourg stagnent. Dans le budget 2015, un total de 637,4 millions € de recettes ordinaires est prévu, une baisse de 0,7 % par rapport au budget rectifié 2014.

en mio €	C2013	B2014	BR2014	B2015		B2015 vs BR2014
Fonds Communal de Dotation Financière	206,4	206,0	221,1	223,8	↗	1,2%
Impôt Commercial Communal	174,4	198,0	166,4	176,2	↗	5,9%
Canalisation: épuration des eaux usées	21,1	21,0	21,7	21,2	↘	-2,1%
Enlèvement déchets	16,7	16,8	16,7	16,8	↗	0,6%
Vente d'eau	15,9	15,9	15,9	15,9		0,0%
Surtaxe	12,2	8,0	20,0	15,0	↘	-25,0%
Vente de chaleur	14,8	18,9	12,5	13,4	↗	6,9%
Impôt foncier	13,0	13,0	13,3	13,3		0,0%
Autres	157,6	141,8	154,1	141,8	↘	-8,0%
Total des recettes ordinaires	632,1	639,4	641,8	637,4	↘	0,7%

Les principales sources de recettes ordinaires sont le Fonds Communal de Dotation Financière (223,8 millions €) et l'Impôt Commercial Communal (176,2 millions €). Ils représentent ensemble plus de 60 % des recettes ordinaires du budget 2015. L'impôt Commercial Communal est une contribution des entreprises calculée d'après leur bénéfice d'exploitation. Le Fonds Communal de Dotation Financière est, entre autres, financé par l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la taxe sur la valeur ajoutée.

L'analyse montre que l'impôt commercial payé par les entreprises actives sur le territoire communal, encaissé par l'Administration des Contributions directes, a connu une évolution contrastée.

Année	Total pays	VDL	% du total national	Autres communes
2009	588,0	381,5	64,9	206,5
2010	586,3	376,0	64,1	210,3
2011	708,3	515,5	72,8	192,8
2012	602,0	402,1	66,8	200,0
2013	556,0	336,3	60,5	219,7

N.B: Perception, avant péréquation

Les recettes ICC effectivement encaissées par le budget communal de la Ville ont fortement baissé au cours de la période 2011-2014 : - 84,6 millions € respectivement - 34%.

Année	ICC Recette pour la Ville
2009	181,0
2010	190,0
2011	251,0
2012	202,1
2013	174,4
BR2014	166,4
B2015	176,2

Par contre, les recettes de la Ville provenant du FCDF ont progressé significativement, d'une part par une dynamique élevée de la TVA et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, et par une croissance significative de la population de la Ville.

La plus grande partie des recettes ordinaires de la Ville de Luxembourg sont caractérisées par des fluctuations liées à la situation économique. Les recettes provenant de la surtaxe communale sur les mutations immobilières illustrent également ce problème de variations importantes au cours des différents exercices. La diminution de la TVA sur le commerce électronique aura comme conséquence que la seule recette dynamique des communes au cours des dernières années, celle provenant du FCDF, stagnera en 2015. Cette baisse en 2015, qui n'est bien-sûr pas une mesure gouvernementale, entraîne une recette en moins dans le FCDF de quelque 70 millions pour l'ensemble des communes, la part de la Ville se chiffrant à -15,1 millions €.

Au niveau de l'ICC, les communes devront continuer à verser 2% de leur recette au Fonds pour l'emploi, dépense s'élevant à 3,5 millions pour la Ville.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre du « Zukunftspak » et de l'accord salarial dans la fonction publique auront un impact significatif sur la situation financière des communes en 2015.

Ainsi, les différentes mesures décidées par le Gouvernement impactent le budget 2015 de la Ville pour un montant estimé à 27,4 millions €:

- en moins recettes :

a) hausse de la TVA de 15 à 17% transféré au fonds pour la réforme des services de secours - part Ville : -5,4 millions €

b) suppression de la subvention biennales du secrétariat et de la recette: - 3,4 millions €

c) plafonnement de l'ICC à trois fois la moyenne et versement au fonds de l'emploi, donc diminution du fonds ICC réparti - part Ville: -1,2 million €

- et dépenses en plus :

a) augmentation de la TVA à payer par la Ville sur les factures et investissements : +8,1 millions €

b) accord salarial de la fonction publique 2,2% + 0,9% : +9,3 millions €.

Les recettes ordinaires comme la canalisation (21,2 millions €), les déchets (16,8 millions €) ou la vente d'eau (15,9 millions €) ou encore l'impôt foncier (13,3 millions €) sont par contre des recettes fiables et stables mais peu évolutives. La vente de chaleur (13,4 millions €) varie évidemment selon les conditions hivernales.

Tout en sachant que le budget de la Ville de Luxembourg présente encore un solde ordinaire positif, une discussion sur les recettes communales s'impose. Les recettes ordinaires stagnent depuis quelques années, alors que les dépenses sont en hausse, entre autres en raison de la croissance de la population.

Comme le programme gouvernemental (2013-2018) l'annonce, la discussion sur la réforme des finances communales aura lieu au niveau national : « L'enjeu de cette réforme consistera à assurer au niveau de la politique communale une meilleure stabilité des finances communales. »

La Ville de Luxembourg doit notamment veiller à ce que la réforme des finances communales ne soit pas organisée au désavantage de la Ville et que la subvention étatique en faveur de la fonction de capitale du pays soit enfin adaptée. Avec actuellement 104.000 habitants, 140.000 emplois et étant le siège d'institutions

européennes importantes, la capitale est l'incontestable centre et moteur économique et politique du pays.

Dans le cadre de cette réforme, le législateur doit par ailleurs garantir que tous les acteurs participent selon leurs moyens au financement des communes. On peut se poser la question s'il est justifié que le Fonds du Kirchberg ou le Fonds de Rénovation de la Vieille Ville sont dispensés des taxes et impôts communaux. Rappelons que le dernier est surtout connu pour son activité de promoteur-immobilier de logements très coûteux dans le centre-ville.

L'impôt foncier garantit des recettes stables et prévisibles aux communes. Le Gouvernement prévoit sa révision dans le cadre de la réforme globale des finances communales. Dans le budget 2015, le poste de l'impôt foncier représente 1,81% (13,3 millions €) des recettes totales.

5.1.2 Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires de la Ville de Luxembourg augmentent de manière très contrôlée. Dans le budget 2015, les dépenses sont en augmentation de 2,3% par rapport au budget rectifié 2014 pour atteindre un total de 535,2 millions €.

Au compte 2013, le fonds de réserve a été doté de 50 millions € et au BR2014 une dotation de 10 millions € est prévue. Vu le résultat négatif prévu, le budget 2015 ne prévoit pas de dotation au fonds d'investissement. L'augmentation des dépenses ordinaires hors dotation au fonds de réserve s'élève à 4,3%.

en mio €	C2013	B2014	BR2014	B2015	B2015 vs BR2014
31 Personnel	317,9	332,5	332,7	348,7	↗ 4,8%
32 Administration	14,2	18,3	17,2	18,4	↗ 6,8%
33 Bâtiments	23,3	28,6	27,7	27,2	↘ -2,1%
34 Véhicules	9,0	11,0	10,2	11,0	↗ 7,7%
35 Exploitation	83,0	98,6	96,9	99,2	↗ 2,3%
36 Subventions et participations	26,8	27,4	26,6	28,9	↗ 8,4%
39 Régularisations	51,8	11,5	11,8	1,9	↘ -84,1%
Total des dépenses ordinaires	525,9	527,8	523,2	535,2	↗ 2,3%

Les frais de personnel représentent 65,2% des dépenses ordinaires. Par rapport au budget rectifié 2014, ils connaissent une hausse de 4,8%. Ces charges prennent en compte la prochaine tranche indiciaire (2,5%), ainsi que les mesures de l'accord salarial dans la fonction publique. Au 1.11.2014, la Ville compte un effectif de 3.841 personnes, dont 1.938 fonctionnaires et 1.903 salariés.

Les dépenses relatives à l'administration ont une progression de 6,8%, ceci est dû aux contrats de maintenance et surtout ceux des logiciels et outils informatiques de la Ville. Les frais de marketing et de publicité augmentent de 6,6% ; la Ville a prévu au B2015 deux grandes campagnes d'information dans le domaine de la mobilité, l'une pour les adaptations des lignes AVL et RGTR dans le cadre du chantier Royal Hamilius, l'autre dans le cadre « Construisons notre futur » pour informer les citoyens des différents chantiers sur le territoire de la Ville.

Au niveau des dépenses en relation avec les bâtiments, il y a une baisse à noter qui provient essentiellement du fait que certains loyers cessent d'être dus, notamment celui du Biergercenter qui a déménagé en 2014 dans les locaux du Centre Guillaume II et de conteneurs des foyers scolaires suite à l'ouverture de la structure définitive.

La hausse des dépenses de subvention et des participations s'explique la prise en charge d'un demi-poste supplémentaire pour la maison des jeunes de Bonnevoie et par la convention du CNDS pour le centre Abrigado qui prévoit la prise en charge par la Ville du prolongement des heures d'ouverture.

5.2 Le budget extraordinaire

5.2.1 Recettes extraordinaires

Le budget de l'année 2015 prévoit 98,8 millions € de recettes extraordinaires. Par rapport au budget rectifié, il s'agit d'une augmentation de 24%.

en mio €	C2013	B2014	BR2014	B2015
12 Bâtiments	0,6	0,5	0,0	0,5
13 Infrastructures	2,0	40,5	18,5	24,1
15 Equipements et véhicules	0,2	0,2	0,5	0,2
16 Subvention et participation	36,0	38,4	40,2	54,5
19 Régularisations	14,9	20,4	20,4	19,5
Total des recettes extraordinaires	53,7	100,1	79,4	98,8

Comme en 2014, les recettes extraordinaires du budget 2015 sont marquées par la 2^e tranche de recette exceptionnelle du droit d'emphytéose du projet Royal Hamilius à hauteur de 23,7 millions €.

Les principales autres recettes extraordinaires sont les subventions et participations de l'État (45,2 millions €), dont celles pour le collecteur Bonnevoie-Beggen 11,0 millions € et la centrale de cogénération au Ban de Gasperich à hauteur de 2 millions €, ainsi que les participations des promoteurs aux frais d'infrastructures, dont le Ban de Gasperich à hauteur de 9 millions €. Les recettes du pacte logement s'élèvent à 17 millions €.

Les recettes des régularisations (19,5 millions €), des bâtiments (0,5 million €) ainsi que des équipements et véhicules (0,2 million €) restent stables.

5.2.2 Dépenses extraordinaires

En accord avec la volonté du Collège Échevinal de réaliser une politique d'investissements conséquente, le budget 2015 est caractérisé par un nouveau record des dépenses extraordinaires. Elles sont chiffrées à 267,6 millions €, ce qui est une hausse de 35,3% par rapport au budget rectifié 2014. Par rapport au compte 2013, les dépenses ont presque doublé (augmentation de 90%)! Pour financer ces dépenses extraordinaires, la Ville de Luxembourg va recourir à ses réserves.

Avant de revenir aux différents investissements prévus au budget 2015, une analyse globale des investissements s'impose. La grande majorité des dépenses d'investissements (144,3 millions €) concernent des projets déjà votés par le Conseil Communal. 71,5 millions € sont prévus pour des investissements courants, donc des investissements indispensables, tels que de la maintenance d'immeubles communaux existants. 17 millions € sont des régularisations quant au pacte logement et 6 millions € sont dédiés aux acquisitions. Seul 27,5 millions € respectivement 10% des dépenses extraordinaires concernent des projets non encore votés.

En comparant avec les comptes des dernières années, le budget 2015 connaît des hausses dans tous les domaines. En comparant avec le compte 2013, les postes infrastructures et réseaux ont plus que doublé.

en mio €	C2013	B2014	BR2014	B2015	B2015 par rapport au B2014
41 Administration	3,1	7,6	5,0	6,6	30,3%
42 Bâtiments	53,2	76,7	72,9	89,8	23,1%
43 Infrastructures	20,3	30,4	31,3	51,9	65,9%
44 Réseaux	23,7	50,3	41,9	66,9	59,9%
45 Equipements et véhicules	18,7	15,9	17,3	24,9	43,3%
46 Subventions et participations	0,8	2,9	3,9	3,2	-19,2%
47 Immobilisations financières	0,0	3,1	5,9	7,0	20,1%
49 Régularisations	20,5	14,1	19,6	17,4	-10,9%
Total des dépenses extraordinaires	140,3	201,1	197,8	267,6	35,3%

Ci-dessous, quelques explications concernant les dépenses extraordinaires. Rappelons que les chiffres ne représentent pas les dépenses totales pour les projets énumérés, mais seulement les dépenses budgétisées pour l'année 2015.

Bâtiments (89,8 millions €)

Au budget 2015, le Service bâtiments dispose de crédits extraordinaires à hauteur de 83,9 millions €. Ce budget se répartit de la façon suivante :

Les dépenses d'investissement pour les écoles se chiffrent en 2015 à 28,1 millions €, dont les projets majeurs sont l'école centrale à Clausen (8.000.000 €), les bâtiments scolaires rue Aloyse Kayser (6.000.000 €) et rue Antoine Meyer (5.000.000 €). D'autres dépenses sont l'extension de l'école de Merl (1.000.000 €) et la rénovation et la mise en conformité de l'école de Rollingergrund (1.750.000 €).

Pour les crèches de la Ville de Luxembourg, 1.885.000 € sont prévues dans le budget extraordinaire, dont 1 million € pour la rénovation et la mise en conformité de la crèche du Plateau Altmünster.

Plus de 13 millions € sont budgétisés pour les foyers scolaires. Les projets prioritaires sont le foyer dans la rue Charles IV pour 6,5 millions € et l'extension du foyer au Rollingergrund pour 1.650.000 €.

Pour l'élargissement du Conservatoire de Musique de la Ville de Luxembourg, 9.950.000 € sont prévues ; l'ouverture officielle est prévue en 2015.

La Ville de Luxembourg investit de façon considérable dans le logement social. Le budget 2015 prévoit quelque 14 millions € à cet effet, dont par exemple 34 logements sociaux au Limpertsberg dans le cadre du « PAP Avenir ».

960.000 € sont budgétisés pour l'assainissement de la toiture du Hall Victor Hugo à Limpertsberg.

Pour la planification du centre national d'incendie et de sauvetage 2.500.000 € et pour le stade de football à Kockelscheuer 1.000.000 € sont prévus dans le budget 2015. Ces projets sont cofinancés par l'État. Pour investir dans d'autres bâtiments sportifs 2.661.000 € sont budgétisés.

Réseaux (66,9 millions €)

Parmi les dépenses extraordinaires 8.672.300 € sont prévus pour les eaux, 5.277.800 € pour les réseaux de technologies d'informations et 3.485.400 € pour l'éclairage public.

Pour le service de la canalisation, les frais d'investissement priment avec la construction d'un collecteur de liaison entre les stations d'épuration de Beggen et de Bonnevoie (13 millions €) et la construction de nouveaux collecteurs à Merl, Mühlenbach et dans la rue de Neudorf.

Aux huit centrales de cogénération et aux deux centrales au bois exploitées par le service énergétique s'ajoutera la nouvelle chaufferie au Ban de Gasperich (5.190.000 €) qui est en construction.

Un autre grand projet est le démantèlement du gazomètre dans la rue de Bouillon, qui est budgétisé en 2015 avec 4 millions €.

Infrastructures (51,9 millions €)

Presque 30 millions € sont destinés aux infrastructures de voirie, 10 millions € aux parkings, dont 7 millions € pour la rénovation et l'extension du parking Knuedler.

Pour les infrastructures sportives, le Collège Échevinal a prévu 4.422.000 € dans le projet de budget 2015.

L'année prochaine, le service des parcs finalisera les travaux de planification pour le parc au ban de Gasperich (10.000 €). Il est également prévu de construire un skateparc au Grund (900.000 €) et de planifier le réaménagement écologique de la Pétrusse (50.000 €).

Le service patrimoine naturel amplifie l'assainissement des falaises rocheuses (500.000 €) bordant les vallées et forêts de la Ville (rue Pulvermühl, rue Godchaux et rue de Neudorf).

Pour relier les quartiers Cents, Neudorf et Weimershof/Kirchberg l'aménagement d'un pont pour cyclistes et piétons avec ascenseur est planifié (70.000 €). Cette infrastructure relie les quartiers du Cents et de Neudorf au réseau cycliste. Dans une ville avec la topographie de Luxembourg, de tels investissements sont indispensables afin d'encourager la mobilité douce.

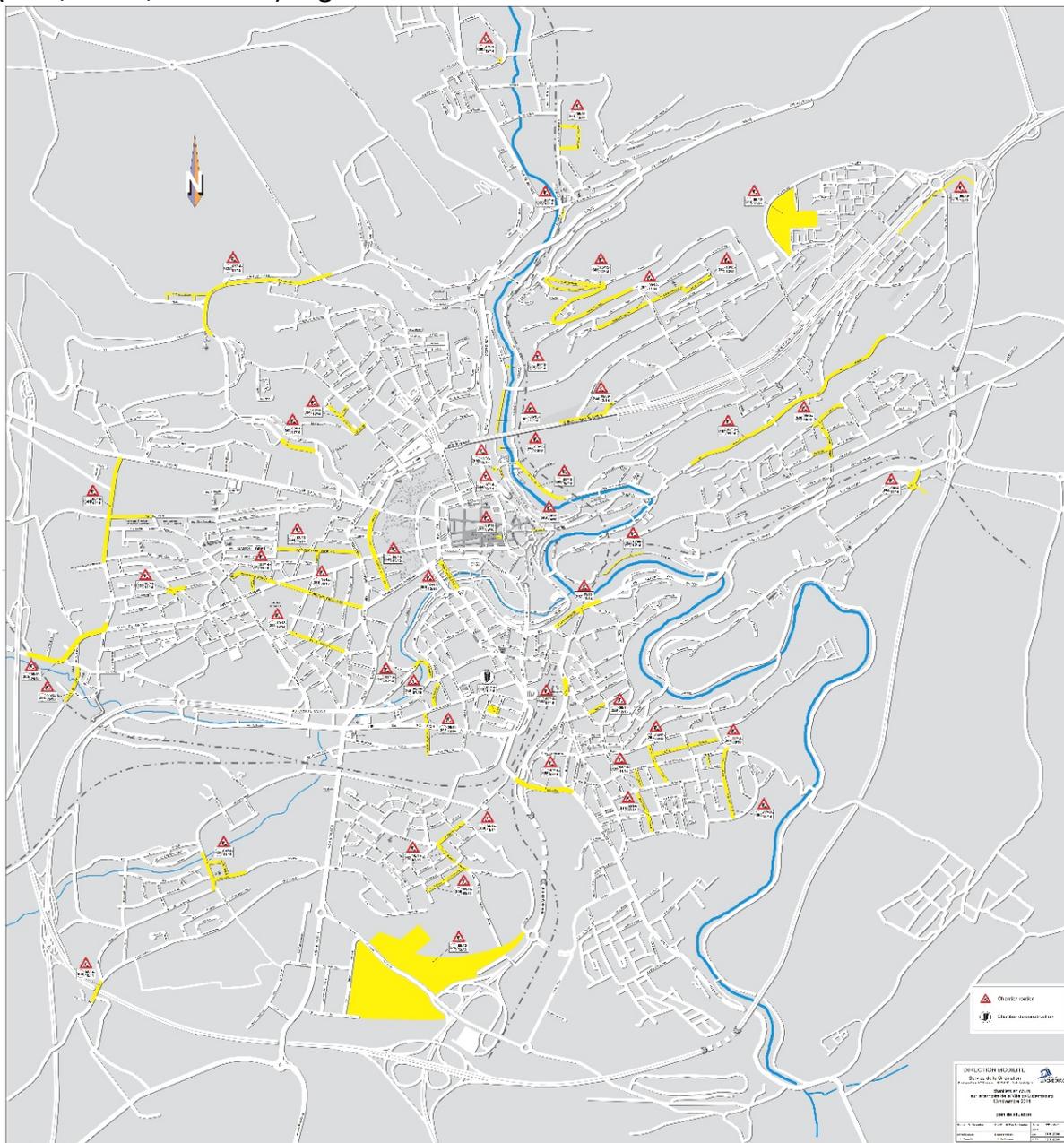
Coordination des chantiers dans la Ville de Luxembourg

La Ville de Luxembourg est actuellement, et sera aussi dans les années à venir, confrontée à beaucoup de chantiers d'infrastructures et de réseaux. Certes, cela est source de nuisances pour les résidents, commerçants et visiteurs, mais la Ville n'a pas d'autre choix. La croissance de la population et de l'emploi en Ville nécessite une adaptation continue des réseaux d'utilité publique et des infrastructures, travaux qui se superposent aux chantiers de renouvellement indispensables des réseaux vétustes. A cela s'ajoutent de grands projets importants pour le développement de la Ville de Luxembourg, tels que le projet Royal Hamilius ou encore le tramway.

Sous le leitmotiv « Construisons notre futur », la Ville de Luxembourg communique depuis deux ans de manière proactive avec les citoyens concernés par les travaux. Les riverains et commerçants sont informés dans les meilleurs délais de tout chantier, et les médiateurs et coordinateurs de chantiers sont disponibles et à l'écoute des

personnes concernées. À la Place Emile Hamilius une « info box » a été créée spécialement à cet effet, et toutes les informations sont disponibles en ligne⁶.

La coordination des chantiers dans la Ville de Luxembourg est organisée de manière efficace et rationnelle. Tous les services communaux (eau, circulation...) et autres (Post, Creos, Enovos...) organisent leurs travaux en étroite coordination.



Carte avec situation des chantiers (www.vdl.lu, 18.11.2014)

⁶ <http://vdl.lu/Mobilite/Construisons+notre+futur.html>, http://vdl.lu/Mobilite/Trafic_Info+.html.

Equipements et véhicules (24,9 millions €)

Le service des autobus de la Ville de Luxembourg (AVL) va acquérir 10 nouveaux bus articulés, respectant les normes les plus récentes (Euronorme 6) au niveau des émissions pour un montant de l'ordre de 8.120.000 €.

Des nouveaux véhicules pour le service incendie et sauvetage sont prévus pour 1.845.000 € et pour le service Hygiène pour 2.340.000 €.

L'ascenseur Pfaffenthal-Ville Haute est budgétisé avec 3.460.000 €. Pour construire la liaison cycliste du parc Pescatore au pont G.-D. Charlotte, 100.000 € sont prévus (infrastructure). Grâce à cet investissement non seulement la Ville-Basse est reliée au réseau piétonnier et cycliste de la Ville-Haute, mais également tous les quartiers « nord » (Beggen, Weimerskirch et la Vallée de l'Alzette).

Subventions et participations

Pour effectuer des travaux d'assainissement et de rénovation, une augmentation du capital de la Luxexpo est prévue en 2015. En tant qu'actionnaire, la Ville de Luxembourg y contribuera avec 1.700.000 €. Le centre de congrès et d'exposition est primordial pour l'attractivité du centre économique et commercial qu'est la Ville de Luxembourg.

Consciente de ses responsabilités, la Ville de Luxembourg soutient en 2015 des projets d'ONG de développement avec 546.800 €.

Immobilisations financières

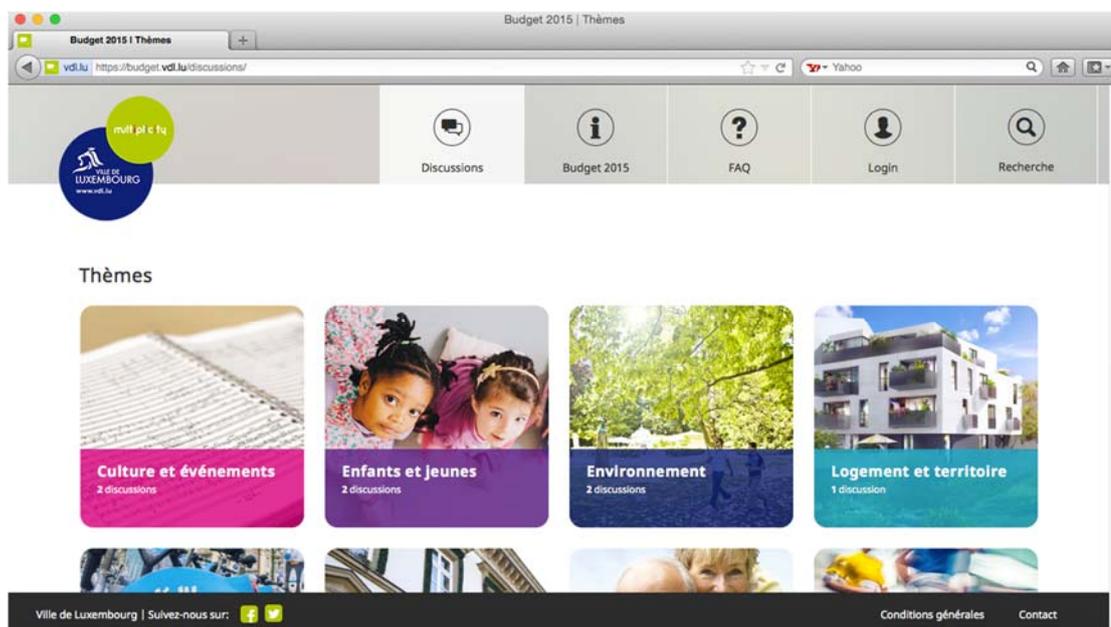
Dans le budget 2015, la Ville participe avec 7.038.000 € à la réalisation du tramway. Les coûts du tronçon Gare centrale-Luxexpo à charge de la Ville, votés par le Conseil Communal le 14 juillet de cette année, sont chiffrés à 115 millions € HTVA. La répartition des frais d'investissement ainsi que des frais de fonctionnement seront supportés à raison d'un tiers par la Ville et de deux tiers par l'État.

5.3 „Budget Participatif“ de la Ville de Luxembourg

Comme l'année passée, la Ville de Luxembourg a proposé aux citoyens de la capitale de participer activement aux discussions relatives au projet de budget 2015 à travers une plateforme modérée sur internet.

Par cette initiative lancée en 2013, la Ville cherche d'un côté à augmenter la transparence quant au budget de l'administration communale et à améliorer le flux d'information vers les citoyens. De l'autre côté, l'implication directe des citoyens favorise le dialogue et l'échange avec les élus et encourage les participants à faire part de leurs idées, suggestions et remarques aux décideurs.

Le forum a été organisé en fonction d'une dizaine de thèmes de discussion prédéfinis, regroupant à chaque fois plusieurs articles budgétaires : Culture et événements, Enfants et jeunes, Environnement, Logement et territoire, Mobilité, Politique et administration, Social, Sports, Travaux et sécurité, Autres.



Capture d'écran du site <http://budget.vdl.lu>

Par rapport à l'année passée, le site du « budget participatif 2014 » de la Ville de Luxembourg a été amélioré :

- La structure et la forme du forum ont été complètement revues. La plateforme a été changée en couleurs de « multiplicity », avec une structure claire et une utilisation plus facile pour les participants.
- L'âge n'est plus un critère d'exclusion: les jeunes de moins de 18 ans peuvent également participer activement au forum.
- Les utilisateurs ont eu la possibilité d'approuver ou de désapprouver les commentaires d'autres utilisateurs en cliquant sur un bouton spécifique.

- Même s'il n'est plus possible de laisser des messages après la clôture du forum, il sera toujours possible de consulter les différents documents sur le budget et les messages des citoyens.

La plateforme sur le budget 2014 a été mise en ligne le lundi 10 novembre 2014. La clôture du forum sera faite le lundi 8 décembre 2014.

Récemment Paris s'est donné un « budget participatif »⁷. Leur façon de procéder est très intéressante. Entre le 24 septembre et le 1^{er} octobre 2014 tous les habitants (donc de tout âge et de toute nationalité) ont eu la possibilité de choisir 5 parmi 15 projets proposés par la Ville de Paris pour un budget total de 20 millions €. 40.000 Parisiens ont participé au vote qui s'est fait en ligne ou dans un des 200 points de vote.

Les neuf projets choisis sont : végétaliser une quarantaine de murs aveugles dans Paris, création de jardins pédagogiques dans les écoles pour sensibiliser les enfants à l'environnement et la culture, réhabiliter et embellir certains espaces urbains délaissés, rénovation des 33 kiosques à musique parisiens...

En tout, la majorité actuelle à la Mairie de Paris a dégagé 5% du budget d'investissement, soit 426 millions € pour toute la législature (2014-2020) pour le budget participatif.

⁷ <https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/actualites.html>.

VI. Conclusions

Le budget de la Ville de Luxembourg pour l'année 2015 présente un résultat négatif de 66,7 millions € notamment suite à une croissance importante des dépenses extraordinaires.

Cette augmentation s'explique d'un côté par une croissance soutenue de la population et de l'autre côté par les engagements que le Collège Échevinal a pris pour moderniser les infrastructures citadines (réseaux, canalisations, bâtiments...). Ce déficit ne surprend donc pas. Toutefois, la Ville de Luxembourg a pu constituer au cours des dernières années des réserves suffisantes pour couvrir les investissements nécessaires au maintien de la qualité de vie de ses habitants tant dans les nouveaux que dans les anciens quartiers de la Ville.

Au niveau du budget ordinaire, la Ville de Luxembourg présente un solde positif. Il faut d'ailleurs constater que les recettes ordinaires stagnent depuis quelques années, alors que les dépenses sont à la hausse, entre autres suite à la croissance de la population. Le Collège Échevinal fait beaucoup d'efforts pour garantir une évolution contrôlée des dépenses. Il surveille attentivement les coûts liés au personnel, qui représentent la plus grande partie des dépenses au niveau du budget ordinaire.

Vu la stagnation des recettes ordinaires depuis quelques années, une discussion sur les recettes communales s'impose. Rappelons que le Gouvernement a annoncé dans son accord de coalition (2013-2018) une réforme des finances communales. Actuellement, les principales recettes des communes sont fortement liées à la conjoncture économique et aux décisions gouvernementales (voir par exemple les mesures du « Zukunftspak »). Un défi de la réforme des finances communales sera de garantir aux communes des recettes véritablement stables et prévisibles. Dans ce contexte, les communes et les partis politiques devront aussi réfléchir et se positionner par rapport à une plus grande autonomie et responsabilité de la fiscalité communale, telle qu'elle existe dans d'autres pays (impôt communal, foncier...)⁸.

Comme les dernières années, le budget de la Ville de Luxembourg est marqué par le développement durable. Ainsi, après plus de 20 ans de discussions, le Gouvernement et la Ville ont décidé en 2014 de construire un tramway sur le tronçon Findel – Kirchberg – Centre – Gare – Ban de Gasperich. Cette mesure infrastructurelle augmentera non seulement la qualité de vie des habitants et des visiteurs de la capitale de manière considérable, il s'agit également d'un investissement dans la protection du climat.

⁸ Article très intéressant à ce sujet : « Dr. Dieter Ewringmann et Eva Gerhards, Reform der kommunalen Finanzen : kompliziertes Verfahren, Lëtzebuurger Land, 05.09.2014 ».

Dans cette optique, la Ville de Luxembourg doit être encouragée à poursuivre la logique en tenant compte des critères du développement durable (écologie/économie/social) qui permettent d'augmenter la qualité de vie des citoyens et de réduire les coûts à moyen et à long terme. Par le dialogue avec sa population multiculturelle, la capitale est sans aucun doute prête à affronter les défis et opportunités que représente une croissance démographique importante, face à une superficie limitée.

VII. ANNEXE

2. Recettes ordinaires 2015 par rubrique

Analyse des deux recettes majeures

3. Evolution de l'impôt commercial et du fonds communal de dotation financière

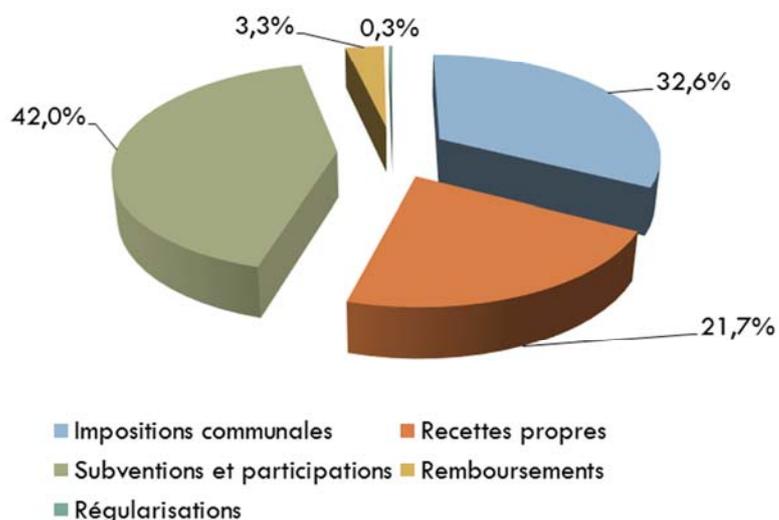
Dépenses ordinaires 2015 par rubrique

4. Recettes extraordinaires 2015 par rubrique

Dépenses extraordinaires 2015 par rubrique

Addition des recettes ordinaires B2015

7



Analyse des deux recettes majeures

9

Impôt commercial communal					
en mio €	2011	2012	2013	2014	2015
Toutes les communes	708,3	602,0	556,0	530,0	561,0
Ville	251,0	202,1	174,4	166,4	176,2
Part de la Ville en %	35,4%	33,6%	31,4%	31,4%	31,4%

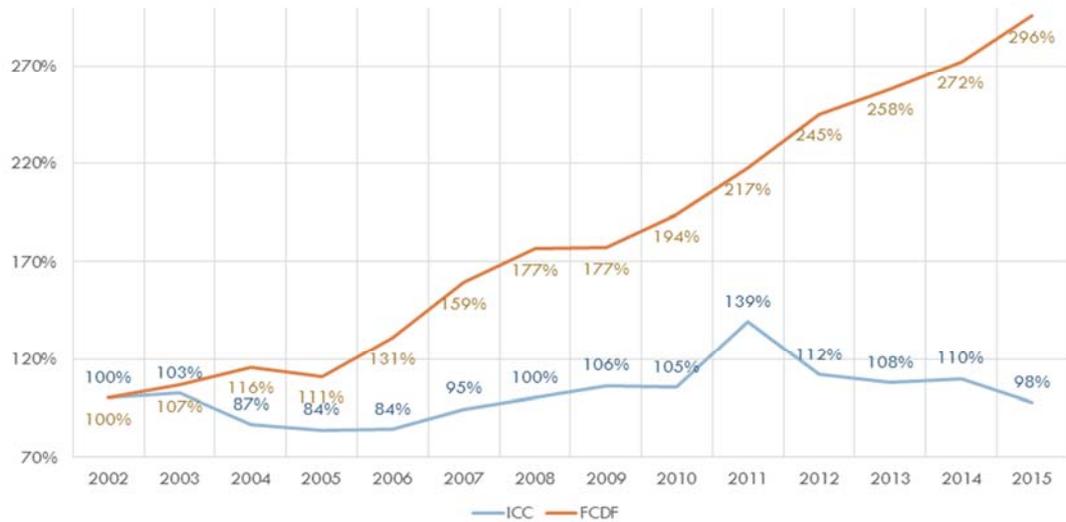
Fonds communal de dotation financière					
en mio €	2011	2012	2013	2014	2015
Toutes les communes	806,8	873,5	956,1	1.023,7	1.036,9
Ville	164,5	185,5	206,4	221,1	224,0
Part de la Ville en %	20,4%	21,2%	21,6%	21,6%	21,6%

ICC + FCDF					
en mio €	2011	2012	2013	2014	2015
Toutes les communes	1.515,1	1.475,5	1.512,1	1.553,7	1.597,9
Ville	415,5	387,6	380,8	387,5	400,1
Part de la Ville en %	27,4%	26,3%	25,2%	24,9%	25,0%



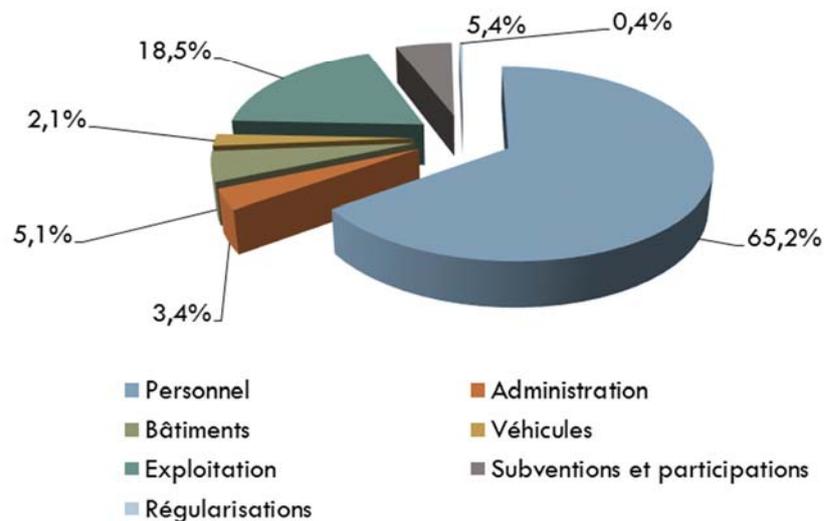
Evolution ICC et FCDF

9



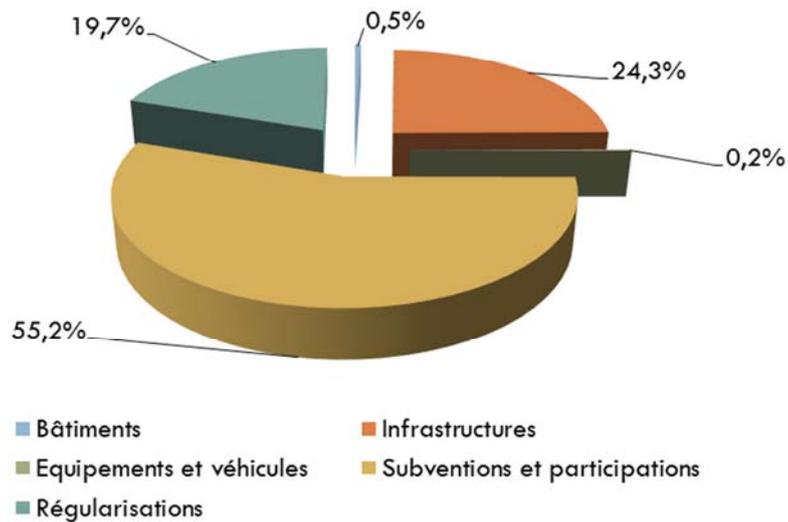
Addition des dépenses ordinaires B2015

12



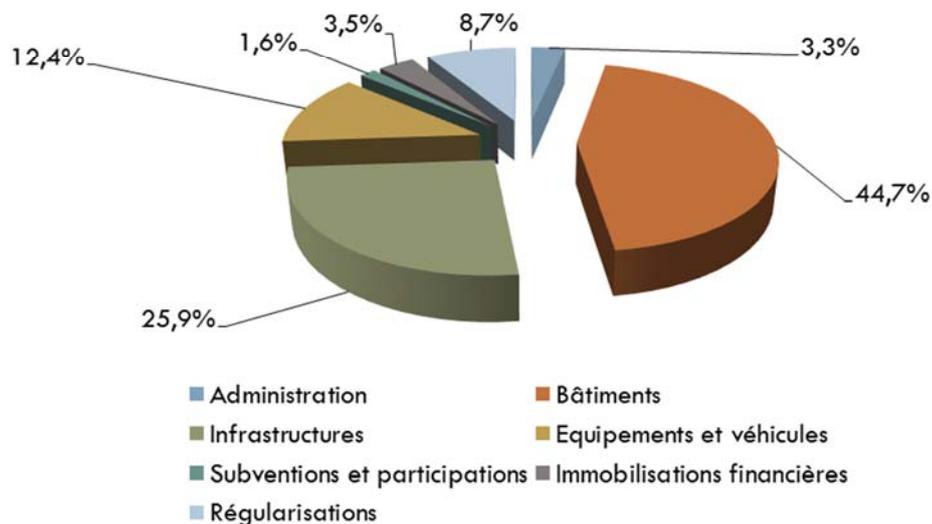
Addition des recettes extraordinaires B2015

14



Addition des dépenses extraordinaires B2015

13



Recettes et Dépenses par fonctions

Budget 2015								
	Recettes ordinaires	%	Dépenses ordinaires	%	Recettes extraordinaires	%	Dépenses extraordinaires	%
1. Services généraux	464.084.600	72,8%	117.081.200	21,9%	27.210.000	27,5%	25.394.000	9,5%
111.00 Organes politiques	0	0,0%	687.000	0,1%	0	0,0%	0	0,0%
112.00 Organisation élections et référendums	180.000	0,0%	268.500	0,1%	0	0,0%	50.000	0,0%
113.00 Commissions consultatives	0	0,0%	153.000	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
120.01 Administration générale	1.188.800	0,2%	25.119.700	4,7%	200.000	0,2%	1.504.800	0,6%
120.03 Recette communale	127.000	0,0%	3.417.800	0,6%	0	0,0%	3.500	0,0%
120.05 Tech. de l'Information/Communication	700.000	0,1%	13.548.800	2,5%	0	0,0%	7.989.500	3,0%
120.07 Centre des Citoyens	120.000	0,0%	4.588.500	0,9%	0	0,0%	289.000	0,1%
120.08 Biens communaux	3.410.000	0,5%	2.920.000	0,5%	24.550.000	24,9%	6.258.000	2,3%
130.01 Urbanisme	1.543.500	0,2%	5.532.700	1,0%	0	0,0%	70.000	0,0%
130.02 Bâtiments	20.000	0,0%	6.376.100	1,2%	2.200.000	2,2%	4.207.000	1,6%
130.03 Topographie	10.000	0,0%	3.688.600	0,7%	0	0,0%	73.000	0,0%
130.05 Directions techniques	0	0,0%	3.189.300	0,6%	260.000	0,3%	193.200	0,1%
130.06 Coordination des chantiers	80.000	0,0%	1.275.300	0,2%	0	0,0%	2.091.500	0,8%
130.08 Architecte-Maintenance	28.000	0,0%	21.631.000	4,0%	0	0,0%	964.500	0,4%
140.00 Coordination des relations publiques	0	0,0%	3.692.200	0,7%	0	0,0%	0	0,0%
150.01 Coordination des affaires sociales	0	0,0%	169.500	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
170.00 Ressources non affectées	454.080.300	71,2%	17.279.900	3,2%	0	0,0%	0	0,0%
180.00 Opérations des flux financiers	2.597.000	0,4%	3.543.300	0,7%	0	0,0%	1.700.000	0,6%
2. Protection sociale	20.497.700	3,2%	45.331.200	8,5%	16.944.100	17,2%	17.567.200	6,6%
220.00 Seniors	591.800	0,1%	1.730.500	0,3%	0	0,0%	1.319.200	0,5%
230.00 Egalité des chances	0	0,0%	312.200	0,1%	0	0,0%	0	0,0%
241.00 Crèches et garderies	5.681.000	0,9%	6.453.500	1,2%	962.000	1,0%	1.900.000	0,7%
242.00 Foyers scolaires	13.971.000	2,2%	25.125.200	4,7%	15.232.100	15,4%	13.571.000	5,1%
250.00 Jeunesse	100.500	0,0%	3.358.400	0,6%	750.000	0,8%	717.000	0,3%
260.00 Intervention Sociale	20.000	0,0%	6.874.700	1,3%	0	0,0%	10.000	0,0%
270.00 Intégration et besoins spécifiques	133.400	0,0%	1.476.700	0,3%	0	0,0%	50.000	0,0%
3. Ordre et sécurité publics	16.180.000	2,5%	29.314.900	5,5%	0	0,0%	4.734.000	1,8%
310.00 Stationnement réglementé	14.300.000	2,2%	10.417.600	1,9%	0	0,0%	78.000	0,0%
320.00 Incendie et sauvetage	1.880.000	0,3%	18.897.300	3,5%	0	0,0%	4.656.000	1,7%

Recettes et Dépenses par fonctions

Budget 2015								
	Recettes ordinaires	%	Dépenses ordinaires	%	Recettes extraordinaires	%	Dépenses extraordinaires	%
4. Affaires économiques	49.921.000	7,8%	93.045.000	17,4%	2.000.000	2,0%	22.452.500	8,4%
410.02 Patrimoine naturel	249.500	0,0%	2.269.800	0,4%	0	0,0%	1.078.000	0,4%
423.00 Energie - chauffage urbain	20.760.200	3,3%	16.715.100	3,1%	2.000.000	2,0%	6.624.500	2,5%
430.00 Tourisme	2.100.000	0,3%	4.670.000	0,9%	0	0,0%	0	0,0%
441.00 Autobus	26.811.300	4,2%	68.512.100	12,8%	0	0,0%	7.712.000	2,9%
449.00 Autres systèmes de transport	0	0,0%	878.000	0,2%	0	0,0%	7.038.000	2,6%
5. Protection environnement	42.838.000	6,7%	47.562.600	8,9%	13.639.400	13,8%	45.950.300	17,2%
510.00 Hygiène	17.605.000	2,8%	31.948.500	6,0%	0	0,0%	7.365.000	2,8%
520.00 Canalisation	25.233.000	4,0%	15.614.100	2,9%	13.639.400	13,8%	38.585.300	14,4%
6. Logements & équipements collectifs	28.980.900	4,5%	84.685.500	15,8%	27.676.500	28,0%	99.082.700	37,0%
612.00 Logements sociaux	2.870.000	0,5%	2.922.500	0,5%	1.081.500	1,1%	14.361.500	5,4%
621.00 Ouvrages d'art	0	0,0%	577.800	0,1%	0	0,0%	4.362.000	1,6%
622.00 Circulation	1.881.300	0,3%	11.557.800	2,2%	0	0,0%	1.866.000	0,7%
623.00 Gestion parkings	5.716.600	0,9%	2.002.900	0,4%	0	0,0%	10.247.200	3,8%
624.00 Voirie	513.000	0,1%	14.571.400	2,7%	9.380.000	9,5%	31.739.700	11,9%
625.00 Parcs	15.000	0,0%	16.567.000	3,1%	250.000	0,3%	5.261.100	2,0%
626.00 Cimetières	285.000	0,0%	5.511.600	1,0%	0	0,0%	435.000	0,2%
627.00 Véhicules & Maintenance	30.000	0,0%	11.449.000	2,1%	0	0,0%	308.000	0,1%
630.00 Eaux	17.615.000	2,8%	15.270.000	2,9%	0	0,0%	9.957.300	3,7%
640.00 Eclairage public	55.000	0,0%	4.255.500	0,8%	0	0,0%	3.579.900	1,3%
690.00 Equipements collectifs	0	0,0%	0	0,0%	16.965.000	17,2%	16.965.000	6,3%
7. Santé	0	0,0%	1.500.000	0,3%	0	0,0%	0	0,0%
734.00 Hospices Civils	0	0,0%	1.500.000	0,3%	0	0,0%	0	0,0%

Recettes et Dépenses par fonctions

Budget 2015								
	Recettes ordinaires	%	Dépenses ordinaires	%	Recettes extraordinaires	%	Dépenses extraordinaires	%
8. Loisirs, culture et culte	12.041.400	1,9%	81.054.700	15,1%	1.811.000	1,8%	24.130.300	9,0%
823.00 Piscines	745.800	0,1%	4.893.600	0,9%	0	0,0%	638.000	0,2%
824.00 Patinoire	360.700	0,1%	1.199.000	0,2%	0	0,0%	190.000	0,1%
829.00 Sports	646.500	0,1%	15.101.200	2,8%	1.811.000	1,8%	7.523.000	2,8%
831.00 Centres culturels	100.000	0,0%	2.052.800	0,4%	0	0,0%	2.701.000	1,0%
832.00 Théâtres	2.067.000	0,3%	17.466.800	3,3%	0	0,0%	2.524.000	0,9%
833.00 Musées	309.600	0,0%	7.378.500	1,4%	0	0,0%	1.721.700	0,6%
834.00 Cinéma	106.000	0,0%	1.704.600	0,3%	0	0,0%	215.600	0,1%
835.00 Photothèque	52.000	0,0%	1.688.600	0,3%	0	0,0%	175.000	0,1%
836.00 Conservatoire	6.536.800	1,0%	20.641.400	3,9%	0	0,0%	7.280.000	2,7%
837.00 Bibliothèque	79.000	0,0%	1.443.700	0,3%	0	0,0%	10.000	0,0%
839.00 Culture	12.000	0,0%	3.139.400	0,6%	0	0,0%	0	0,0%
850.00 Cultes	0	0,0%	575.000	0,1%	0	0,0%	750.000	0,3%
860.00 Fêtes et marchés	1.026.000	0,2%	3.770.100	0,7%	0	0,0%	402.000	0,2%
9. Enseignement	2.819.500	0,4%	35.650.100	6,7%	9.500.000	9,6%	28.333.200	10,6%
910.00 Enseignement fondamental	2.817.000	0,4%	31.529.400	5,9%	9.500.000	9,6%	28.110.000	10,5%
920.06 CAPEL	2.500	0,0%	2.402.400	0,4%	0	0,0%	164.200	0,1%
930.04 Médecine scolaire	0	0,0%	1.718.300	0,3%	0	0,0%	59.000	0,0%
Total	637.363.100		535.225.200		98.781.000		267.644.200	